

LE FONDS VERT

Pour accélérer vos projets de transition écologique



**LE MOT DE
PHILIPPE
COURT,
PRÉFET DU
VAL-D'OISE**

Pour accélérer la transition écologique des territoires, le Fonds vert est doté de 2 milliards d'euros au niveau national.

Aussi, dès janvier 2023, la préfecture du Val-d'Oise sera en mesure de financer vos projets de transition écologique, dont ceux que vous avez inscrits aux contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Grâce à la mobilisation de tous, faisons plus et plus vite pour la transition écologique de nos territoires.

UNE RÉPONSE EFFICACE A L'AMBITION VERTE

OBJECTIFS DE L'AMBITION VERTE



Réduction de **40 %** des émissions de **CO₂** des bâtiments tertiaires en 2030



10 % des espaces naturels en protection forte



Neutralité carbone à horizon 2050, réduction de nos émissions de GES en 2030 de **55 %** au niveau européen /1990



Division par deux du rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031



Moins de 50 % de déchets non dangereux non inertes en 2025 et seulement 10 % des déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030



Prévention des risques liés au changement climatique et adaptation des territoires



Résorption des points noirs de la trame verte et bleue

ACCOMPAGNEMENT DU FONDS VERT

Aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Aide à la gestion et à l'extension des aires naturelles protégées

Aide à la création ou au développement des zones à faibles émissions – mobilité
Aide à la rénovation énergétique

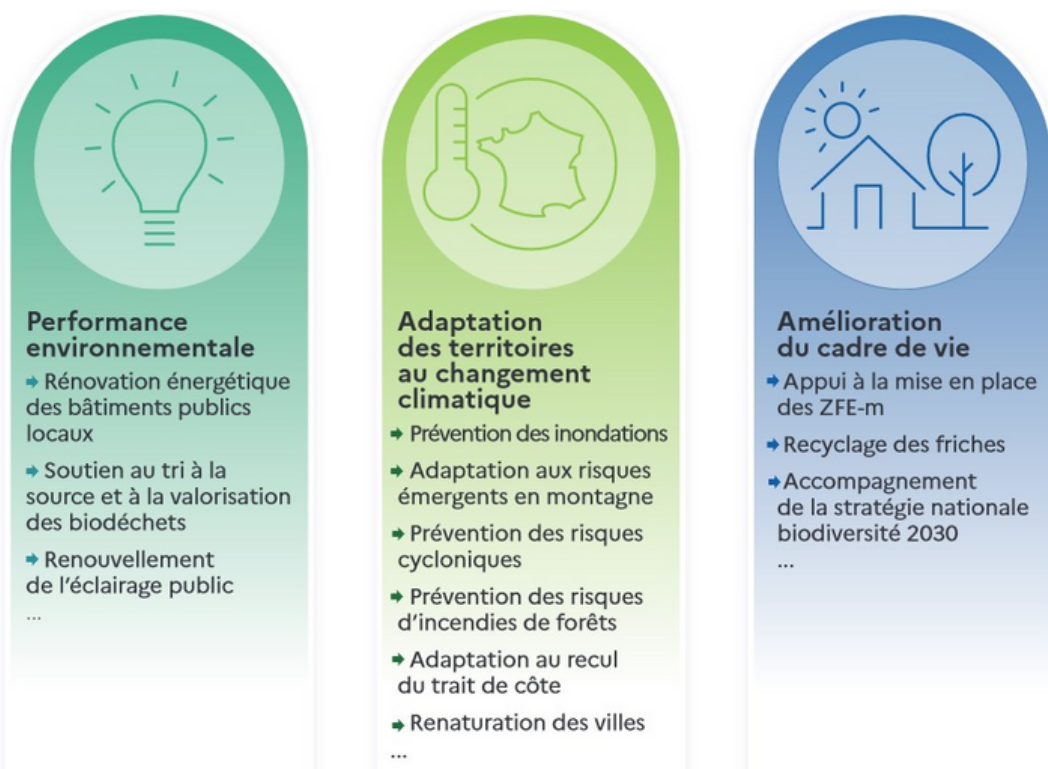
Aide au recyclage des friches
Aide à la renaturation en ville

Aide au tri et à la valorisation des déchets

Aide à la prévention des risques inondation, effondrement glaciaire, cycloniques, incendies de forêt, recul du trait de côte
Aide à la renaturation en villes

Aide au rétablissement des continuités écologiques

LES PROJETS ÉLIGIBLES



Le fonds vert est destiné à financer des projets matures ayant un impact positif sur la transition écologique.

Afin d'accompagner vos projets, de vous apporter un appui en ingénierie ou de faire vivre vos CRTE, rapprochez-vous de la Direction départementale des territoires (DDT) :

anct95@val-doise.gouv.fr



Pour connaître le détail de chaque mesure, consultez le guide.

LE FONDS VERT, FACILE D'UTILISATION

L'ouverture des formulaires se fera dès janvier 2023 sur démarches simplifiées. L'application ouverte en continu permettra ainsi de compléter ou d'améliorer votre dossier. Dans le cadre du CRTE et du Fonds Vert, les services de l'État pourront vous conseiller et vous guider soit vers le dépôt d'un dossier Fonds Vert, soit vers un dépôt de dossier d'autres types de subventions (DSIL, DETR, FNADT, CPER...). Pour avoir plus de renseignements sur les mesures, n'hésitez pas à consulter la page dédiée sur aides-territoires.

VOS INTERLOCUTEURS LOCAUX

Si vous avez des questions sur la saisie ou l'instruction de votre dossier sur démarches-simplifiées, rapprochez vous de la préfecture du Val-d'Oise :

pref-finances-locales@val-doise.gouv.fr

POUR EN SAVOIR PLUS

- <https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>
- <https://www.val-doise.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Etat-et-collectivites/Appui-aux-collectivites-locales>
- <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/lactualite-des-crte-513>